



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 JUILLET 2022 À 19H00

**Membres en exercice : 14**

**Présents : 11    Votants : 12** (dont 1 pouvoir) : **Pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0**  
**Absents excusés : 03**

Date de la convocation et de l'affichage : **27/06/2022**

Le **Lundi 04 juillet 2022**, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans *la Salle du Conseil*, en **séance ordinaire**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents** : Mesdames BALLANGER Amandine, BERNARD Micheline, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, et Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, DURRANT Arnaud, LUCAS Cédric et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de **quatorze Membres**.

**Sont absents et excusés** : Madame GONCALVES Sidalia ainsi que Messieurs AUMONT Charles et FRIDJA Olivier  
**Pouvoir** : Monsieur FRIDJA Olivier a donné pouvoir à Monsieur BARITEAU Philippe

**Monsieur BERNARD Gilbert est élu secrétaire de séance.**

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

\*\*\*\*\*

**I) En préambule, Monsieur Thierry DUBUISSON présente la proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage formulée par le cabinet SETIM**

À la suite de la présentation des activités du Cabinet qu'il dirige, Monsieur DUBUISSON présente l'offre qu'il propose en vue des travaux à prévoir sur le site du « Lieu Partagé » que la Commune va acquérir d'ici quelques semaines.

Le contenu de la prestation consiste en la rédaction du programme conjointement avec le groupe constitué et en l'accompagnement lors de la sélection du Maître d'œuvre. L'offre est chiffrée à 8 925,- € HT, soit 10 710,- € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte l'offre à l'unanimité.

**II) COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022**

Le compte-rendu de la séance du 31 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

**III) FINANCEMENT DES PROJETS 2022**

**Madame le Maire présente au Conseil le tableau ci-dessous en vue de financer les projets 2022 :**

	Travaux HT €	TVA	Total TTC €	Subventions accordées	Prêt Banque des Territoires 35 ans Prêt = HT - Subventions	Réception Subventions 2022	Solde Subventions 2023	Taux «Prévisionnel»
Église	477 115,-	95 423,-	572 538,-	314 512,-	162 603,-	88 400,- €	226 112,- €	2,30%
École	142 791,09	28 558,22	171 349,31	108 989,-	33 802,09	58 989,- €	50 000,- €	1,60%
Lieu partagé	79 784,-	0	79 784,-	0	79 784,-	0 €	0 €	2,30%
Liaison douce	57 357,50	11 471,50	68 829,-	20 000,-	37 357,50	0 €	20 000,- €	1,60%
<b>Total Projets</b>	<b>757 047,59</b>	<b>135 452,72</b>	<b>892 500,31</b>	<b>44 3501</b>	<b>313 546,59</b>	<b>147 359 €</b>	<b>296 112 €</b>	

Total prêt LT Banque des Territoires : 313 546,59 €

Besoin CT TVA : 135 452,72 €	}	431 564,72 €
Subventions 2023 : 296 112,- €		

Taux livret A = 1% + marge 1,3% ou 0,6% dossiers prioritaires

#### **FINANCEMENT DE LA TVA ET DES SUBVENTIONS POUR LES PROJETS EN COURS**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les différents programmes d'investissement prévus pour 2022 (voir tableau précédent) ainsi que le plan de financement par la Banque des Territoires. Elle rappelle que celle-ci consent des prêts à long terme (25 à 35 ans) mais ne finance pas en court terme la TVA et les subventions.

Afin de pourvoir à ces financements, Madame le Maire a sollicité plusieurs organismes bancaires : la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. La Banque Postale n'a pas donné suite à notre demande.

**Après avoir étudié les deux autres offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contractualiser avec le Crédit Agricole Charente-Maritime/Deux-Sèvres pour un montant de 431 000,- € sur une durée maximale de deux ans au taux de 1,58%. Les frais de dossier s'élèvent à 431,- €, montant déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.**

Au fur et à mesure des remboursements de TVA et des réceptions des subventions, la Collectivité pourra rembourser par anticipation sans indemnités.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou l'un des Adjointes à signer le contrat de prêt et tout document afférent à cette affaire

#### **IV) LOGEMENTS COMMUNAUX : ADMISSIONS EN NON VALEURS DE CRÉANCES LOYERS**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la situation de nos locataires qui viennent de recevoir une réponse négative pour l'octroi de l'allocation logement. Vu leur situation notamment leur carte de séjour et leurs contrats de travail à durée indéterminée, elle informe l'Assemblée qu'elle a saisi le Défenseur des Droits, l'Association CIMADE, la Députée Anne-Laure BABAULT et le sénateur Mickael VALLET afin de débloquent cette situation.

Dans l'attente de résultats, en accord avec le Trésor Public, il est proposé de solliciter une « admission en non-valeur » de la somme due, soit 7 550,- €. La famille s'est engagée à régler 150,- € pour le loyer courant + 150,- € pour le loyer passé. Madame le Maire explique que « l'admission en non-valeur » permet toujours le paiement rétroactif de cette somme. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité « l'admission en non-valeur » présentée par Madame la Trésorière.

Madame le Maire fait part au Conseil des difficultés rencontrées par notre autre locataire. Lors d'une rencontre avec les Adjointes, la Municipalité lui a prodigué un ensemble de conseils pour activer ses droits : Prendre rendez-vous avec l'Assistante Sociale, la CARSAT et le CIAS.

#### **V) ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Madame le Maire explique à l'Assemblée le projet de délibération relatif à l'organisation du temps de travail. La durée légale est fixée à 1607 heures et est organisée en cycles de travail.

Le seul changement concerne le service technique. Avec l'arrivée de Monsieur Benjamin DELILE en remplacement de Monsieur Richard BARBIER, en retraite depuis le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, il était souhaitable de remettre à plat les horaires de travail des Agents Techniques d'Entretien afin d'annualiser leurs heures et ainsi tenir compte de la saisonnalité.

Une concertation a été organisée avec les Agents concernés. Après divers échanges, il a été retenu la proposition suivante :

- Du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars : 32 heures de travail par semaine
- Du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Octobre : 38 heures de travail par semaine

Le Comité Technique du Centre de Gestion ayant validé le projet présenté par la Commune en date du 31 mai 2022, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la nouvelle organisation à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

## **VI) TRAVAUX EN COURS :**

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint informe le Conseil, de l'état d'avancement des travaux d'assainissement à PUYDROUARD, ainsi que ceux concernant la fibre optique.

Il rappelle le point évoqué lors de la séance du 31 mai 2022 et les discussions entre la Commune et Charente-Maritime Très Haut Débit. L'entreprise AFTP qui effectue l'ensemble des travaux d'enfouissement de la fibre optique sur la Commune a présenté un devis de 5 670,- € HT soit 6 804,- € TTC. CMTHD ayant validé sa quote-part à hauteur de 50% le Conseil Municipal valide les travaux supplémentaires Rue du Stade pour sa quote-part à hauteur de 50 % soit 3 402,- € TTC.

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint informe le Conseil, de l'état d'avancement des travaux de rénovation des 2 classes primaires à l'école « Les Tilleuls » ainsi que ceux concernant les travaux de restauration de l'Église.

## **VII) QUESTIONS DIVERSES :**

### **A) RÉFORME DES RÈGLES DE PUBLICITÉ, D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DE CONSERVATION DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS :**

Madame le Maire informe le Conseil de l'entrée en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. En conséquence, à compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par ailleurs, les outils d'information du public sont modifiés dans un objectif d'harmonisation des différents régimes applicables aux Collectivités.

Ainsi, le contenu du procès-verbal des séances des Conseils Municipaux et Communautaires est désormais expressément détaillé. Le compte-rendu de ces séances est quant à lui supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance. Le recueil des actes administratifs des Collectivités Territoriales est également supprimé. Les modalités de tenue du registre des délibérations ont également été modifiées.

### **B) FONDATIONS DU PATRIMOINE : LANCEMENT DE LA CAGNOTTE**

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, informe le Conseil de la réponse favorable de la « Fondation du Patrimoine » pour le lancement d'une « Cagnotte » destinée à aider le financement des travaux de restauration de l'église Saint Laurent. Le projet consiste à réunir 13 000,- €. La signature de la Convention entre la Commune et la Fondation du Patrimoine est fixée le mardi 23 août 2022 à 18H00 pour lancer officiellement cette campagne de dons.

Madame le Maire informe le Conseil du début prochain des travaux du futur lotissement « Le Pré Vert » (face au cimetière). Les travaux préalables de fouilles étant terminés, le lotisseur « Promoterre » peut commencer les travaux de génie civil de ce projet d'une quarantaine de lots.

De la même façon, Madame le Maire informe le Conseil de la concrétisation prochaine d'un nouveau projet de lotissement situé à PUYDROUARD concernant les parcelles AC 90 et AC 259, projet porté par le lotisseur P21 qui proposerait 36 lots. P21 souhaite travailler avec la Coopérative des HLM afin de proposer 9 parcelles en accession sociale. .

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint informe le Conseil du projet d'une habitante du village de mettre en place des « services hippomobiles » pour conduire les enfants à l'école par exemple ou pour effectuer divers travaux de tonte ou d'entretien d'espaces verts. Sans en nier la pertinence, il apparaît, dans l'immédiat, difficile d'en cerner la problématique économique notamment sur le plan financier. Une réponse en ce sens sera faite à la porteuse de ce projet.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Lundi 12 septembre prochain.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30